

LES CITATIONS DIRECTES

DE LEUR MISE EN ŒUVRE À
LEUR CONTESTATION

Pré-requis : être avocat

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique en la matière

INTERVENANTS

Mme Marie-Pierre ATTALI

Vice-Présidente au tribunal judiciaire de Marseille, détachée auprès de l'AP-HM

Me Christophe BASS

Avocat au Barreau de Marseille, spécialiste en droit pénal

Me Jean BOUDOT

Avocat aux Barreaux de Marseille et Paris, spécialiste en droit pénal

LUNDI 29 JANVIER 2024

17H00-20h00 (3 heures)

Maison de l'avocat, 51 rue Grignan
13006 MARSEILLE

Avocat confirmé 50 €
Jeune Barreau 25 €

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Utiliser convenablement la procédure de citation directe
- Rédiger efficacement une citation directe et maîtriser cette procédure
- Maîtriser les différentes stratégies de défense possible sur une citation directe (procédure, fond)

PROGRAMME

- **17h00–18h00** : Savoir faire bon usage de la procédure de citation directe
- **18h00 – 18h45** : Savoir rédiger efficacement une citation directe et maîtriser la procédure
- Echanges libres avec la salle
- **19h00 – 19h45** : Maîtriser les différentes stratégies de défense sur une citation directe
- Echanges libres avec la salle

ATOUS DE LA FORMATION

- Regards croisés d'une magistrate et de deux avocats spécialisés en droit pénal
- Support pédagogique consistant fourni aux participants
- Modalités de validation des acquis : émargement d'une feuille de présence, attestation de réussite

ATOUS PEDAGOGIQUES

- Support pédagogique écrit
- Temps d'interactivité : questions/réponses
- Évaluation des connaissances en début et en fin de formation

COMMENT ABORDONS NOUS LA FORMATION ?

Cette formation a pour objectif de rappeler, en les éclaircissant, les règles présidant aux citations directes, de faire un point d'actualité sur des décisions importantes, d'offrir des pistes de réflexion et outils pour permettre à l'avocat en demande de maîtriser la procédure relative à la citation directe et à la défense d'exploiter les failles existantes dans les citations et de savoir exploiter les conséquences procédurales d'une citation directe irrégulière.

L'approche de cette thématique est favorisée par les interventions croisées de deux avocats et d'une magistrate.